

PROCES VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 2 mars 2009

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 mars 2009 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale, est également présente.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h50 par M. le Maire Réal Ouimette.

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3.0 **ADOPTION PROCÈS VERBAL:**

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009**

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 2 février 2009 tel que déposé.

3.2 **SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX – Rien à signaler**

4.0 **RAPPORTS**

4.1 **MRC**

Réal Ouimette mentionne que les réunions sans papier ont débuté; le contrat pour l'étude internet haute vitesse à travers la MRC est donné et les résultats sont attendus cet automne; et le forum sur le développement dans la MRC est prévu le 18 avril.

4.2 **Déchets**

Françoise Bouchard nous informe que M. J.C. Daoust est réélu Président et M. Charles Poulin, Vice-président. Un règlement sera adopté pour la création d'un fonds de roulement; l'adjudication du contrat pour l'aménagement et la mise en route du système de traitement du lixiviat est accordé pour 2,5M\$ et finalement, la Ville de Coaticook fait une proposition pour le règlement du litige qui fut aussitôt rejeté par la Régie.

2009-03-02/30

2009-03-02/31

PROCÈS VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

2009-03-02/32 5.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**
Proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 **TRÉSORERIE:**

2009-03-02/33 6.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES:**
Proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

Comptes payés

Joël St-Pierre	481.00
Charles Laforest	250.00
Bell mobilité	65.59
Société Canadienne des Postes	260.50
Chambre de Commerce région Coaticook	50.00
Hydro Québec	330.05
ADMQ	62.08
Câble Axion	69.70
Joël St-Pierre	213.00

Salaires : 597.22

Total des comptes payés \$2 379.14

Comptes à payer

5 ^e Groupe Scouts	25.00
Bell Canada	117.53
Bérubé Catherine	39.50
Centre Régional de Serv. aux bibliothèques	51.46
Cloutier Francis	350.00
Dany Lemieux	200.00
Desbiens Lawrence	56.00
Domaine du Rénovateur	9.38
Éditions Yvon Blais (Les)	272.95
Stanley & Dany Taylor Transport	3 001.25
Hydro Québec	110.07
Imperial Oil	177.50
Papeterie Coaticook Inc.	35.01
Lafaille France	21.00
Lamoureux Pontiac Buick	34.82
Marco Roy et Valérie Pelletier	100.00
Nicolas Ouimette	750.00
Martel Brassard, Doyon	222.93
Municipalité de Martinville	121.36
Ministre du Revenu du Québec	1 744.36
MRC de Coaticook	19 606.00
Municipalité d'East Hereford	109.20
Progrès de Coaticook	158.03
Receveur général du Canada	704.96
Régie Inter. Gestion des déchets	1 310.53
Roger Martineau Inc.	25 689.51
Supérieur Bureautique	531.99

PROCES VERBAUX



Comptes à payer (suite)

Signalisation de l'Estrie	549.70
Société Assurance Automobile	347.00
St-Lawrence & Atlantic	1 424.88

Assainissement

<i>Martel Brassard, Doyon</i>	222.93
<i>Le Groupe Teknika</i>	59 875.53

Salaires

4 143.08

Total des comptes à payer \$122 113.46

Total des dépenses du mois \$124 512.60

6.2 RAPPORT FINANCIER

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1 mars 2009.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 APPUI FINANCIER

2009-03-02/34

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de \$25.00 au Groupe Scout de la MRC de Coaticook.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.2 REMBOURSEMENT SELON POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

2009-03-02/35

Dans le cadre de la politique familiale, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'octroyer une aide financière comme suit :

\$200 à Isabelle Robidas et Dany Lemieux pour un 2^e enfant, bébé Gabrielle;

\$100 à Valérie Pelletier et Marco Roy pour l'achat de couches en coton.

6.3.3 RADIATION COMPTES DE TAXES

2009-03-02/36

Considérant qu'un compte de taxes est émis à tous les ans pour les matricules 0286-75-7007 (propriétaire inconnu) et 0286-44-7692 (propriétaire décédé);

Considérant que les intérêts s'accumulent depuis des années;

Considérant que la municipalité ne peut réclamer plus que 3 ans d'arrérage advenant la vente pour taxes;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à radier les sommes dues de plus de trois ans et ce jusqu'à rectification des dossiers.

PROCÈS VERBAUX



- 2009-03-02/37 6.3.4 EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ – MAÎTRE JARDINIER
- Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de donner le contrat pour l'embellissement (incluant l'entretien des plates bandes et l'amélioration de la plate-bande à l'entrée du Village) au Maître Jardinier pour la somme de \$1,000.
- 2009-03-02/38 6.3.5 PRÉVENTION DES INCENDIES
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 250 collants pour fins d'identification des chambres à coucher ainsi que 300 dépliants d'informations sur la prévention d'incendie à être distribués lors de la semaine de prévention des incendies en octobre.
- 2009-03-02/39 6.3.6 RENOUVELLEMENT CONTRAT SUPÉRIEUR BUREAUTIQUE 2003 INC.
- Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser la Secrétaire-trésorière à signer le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur au coût de \$360.00 pour un bloc de 20,000 copies plus 1.6 cents la copie supplémentaire.
- 2009-03-02/40 6.3.7 REMERCIEMENTS BÉNÉVOLES – VINS & FROMAGES
- Considérant que la municipalité désire remercier ses bénévoles pour les nombreux services rendus à la municipalité;
- Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de réserver une table de 8 couverts au coût de \$400.00 lors du Vins et Fromages au bénéfice de l'exposition Vallée de la Coaticook, et d'en faire la distribution aux bénévoles.
- 2009-03-02/41 6.3.8 CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE COATICOOK
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de ratifier la participation du maire au Souper annuel du Maire de la Ville de Coaticook au coût de \$60.00. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.
- 2009-03-02/42 6.3.9 ÉQUILIBRATION DU RÔLE POUR L'ANNÉE 2010
- Considérant que le 28 octobre dernier, le Ministère des Affaires municipales et des régions informe la municipalité de l'approbation de la proportion médiane à 65% et le facteur comparatif à 1.54 pour l'exercice financier 2009;
- Considérant que ces facteurs indiquent que les valeurs inscrites au rôle traduisent un écart sans cesse croissant par rapport aux prix des ventes;

6.3.9 ÉQUILIBRATION DU RÔLE POUR L'ANNÉE 2010 (suite)

Considérant que les valeurs inscrites au rôle ne sont pas estimées à la date du geste posé en tenu à jour par l'évaluateur, mais à une date antérieure au dépôt du rôle. La Loi prescrit que la date de référence du marché (date à laquelle les valeurs sont estimées) précède de 18 mois la date d'entrée en vigueur du rôle. C'est donc dire que les valeurs inscrites au rôle triennal 2007-2008-2009 de la municipalité, en vigueur le 1^{er} janvier 2007, sont estimées en date du 1^e juillet 2005;

Considérant que les valeurs sont par la suite calculées selon la même date de référence, tant et aussi longtemps que le rôle n'aura pas été équilibré. Il s'agit d'une règle fondamentale d'équité qui est inscrite à la Loi. Tout ajout ou toute modification sera évalué sur la même base, à la date de référence précédant de 18 mois l'entrée en vigueur du rôle. Un immeuble qui ne connaît aucune modification sera évalué au même montant pendant 3 ou 6 ans, selon qu'une équilibration est requise après 3 ans ou 6 ans;

Considérant que les écarts peuvent affecter plus particulièrement un secteur par rapport à un autre;

Considérant que le travail consiste à rééquilibrer les valeurs inscrites au rôle d'évaluation dans le but d'amoindrir les écarts que le marché immobilier a produit avec les valeurs inscrites au rôle dans les différents secteurs de la municipalité et/ou les différentes catégories d'immeubles.

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de mandater la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc. à faire la rééquilibration du rôle d'évaluation et ce pour le prochain rôle triennal 2010-2011-2012. Le coût associé à cette équilibration est évalué à 19\$ par fiche et ne sera payable qu'à la prochaine équilibration prévue dans 6 ans puisqu'une équilibration est déjà incluse au contrat. En prévision de la dépense dans 6 ans, il est proposé de déplacer la somme de \$10,000 du surplus accumulé non affecté au surplus affecté « équilibration ».

6.4 VIREMENT ET AFFECTATION – Rien à signaler.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.

8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT - rien à signaler.

9.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

9.1 RISTOURNE MMQ – ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a transmis à la MRC de Coaticook, conformément à l'article 12 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, un avis prescrivant l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

9.1 RISTOURNE MMQ (suite)

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé un protocole avec le ministère de la Sécurité publique qui engageait la MRC dans un processus d'élaboration de schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie déposées au mois de mai 2001 définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.» ;

ATTENDU que la municipalité a transmis les données de recensement et le plan de mise en œuvre à la MRC ;

ATTENDU que la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données transmises et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU que le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de mars 2006 ;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre de la municipalité/ville de Dixville a été intégré dans le schéma de la MRC ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Dixville a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources affectées.

ATTENDU que le projet de schéma de couverture de risques en incendie fut soumis à une consultation publique avant son adoption ;

9.1 RISTOURNE MMQ

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a émis le 07 février 2007, une attestation de conformité pour le projet de Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté lors de la session ordinaire tenue le 21 février 2007 ledit schéma sans modification.

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le jour de la publication de l'avis à cet effet, dans un journal diffusé sur son territoire, soit le 23 février 2007 ;

ATTENDU que la municipalité de Dixville s'est engagée à mettre en application les dispositions contenues dans le plan de mise en œuvre dudit schéma ;

ATTENDU que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) désire reconnaître les efforts du monde municipal en matière de gestion de risques ;

ATTENDU que la MMQ offre une réduction correspondant à 10 % de la prime «Bâtiments et contenu» sera accordée aux municipalités locales et régionales ayant adopté un schéma de couverture de risques approuvé par le ministère de la Sécurité publique ;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de :

Demander à la Mutuelle des municipalités d'accorder à la Municipalité de Dixville une réduction correspondant à 10 % de la prime «Bâtiments et contenu» puisque le schéma de couverture de risques de la MRC de Coaticook fut approuvé par le ministère de la Sécurité publique et que la municipalité s'applique à mettre en application les dispositions contenues dans son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook.

9.2 TAXE SUR LE VIDANGE

2009-03-02/44

Considérant qu'il y a lieu de revoir la façon de taxer les vidanges dans la municipalité, plus particulièrement les matières résiduelles en provenances des industries et/ou commerciales ;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier l'aspect juridique ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à vérifier avec Me Bernadette Doyon, la procédure relative à l'exclusion des industries et/ou commerces de la collecte des matières résiduelles de la municipalité.

PROCÈS VERBAUX



- 2009-03-02/45
- 9.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE
- Considérant que la Municipalité de Dixville a adopté sa politique familiale en 2006;
- Considérant que la politique de la famille se veut un outil et un cadre de référence pour que les élus, les services municipaux ainsi que les partenaires et organismes du milieu, puissent « **penser et agir famille** » dans plusieurs champs d'intervention ayant une influence directe sur la qualité de vie des familles;
- Considérant que la municipalité de Dixville entend toujours promouvoir et soutenir les objectifs de la politique régionale de la famille par l'adoption d'un plan d'action révisé;
- Il est proposé par la conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action révisé de la Municipalité de Dixville relatif à la politique régionale de la famille de la MRC de Coaticook tel que présenté dans le document intitulé « Politique familiale – Bilan du plan d'action » et classé aux archives de la municipalité sous la rubrique 1-2/01.
- 2009-03-02/46
- 9.4 MAINTIEN DU FINANCEMENT DES CACI
- Considérant que la population de la municipalité de Dixville bénéficie depuis de nombreuses années du Programme d'accès communautaire et de l'Initiative Jeunesse du Programme d'accès communautaire;
- Considérant que le succès de ce programme a créé un véritable besoin pour ce service et encore plus dans notre municipalité étant donné le peu d'accès à internet haute vitesse;
- Il est proposé par le conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de mandater le maire à faire parvenir une lettre au Ministre de l'industrie du Canada demandant de maintenir et de développer ce service essentiel et fondamental pour une grande partie de nos citoyens.
- 2009-03-02/47
- 9.5 MONTANT PLANCHER POUR INDEMNITÉ AU KILOMÈTRE
- Considérant l'adoption en 2006 d'un taux variable pour le tarif relatif à l'utilisation du véhicule personnel pour le déplacement basé sur le prix du gaz au litre;
- Considérant que ce tarif ne prévoit pas un prix plancher;
- Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de fixer à 0.38\$ du kilomètre le montant minimum payable à un membre du conseil ou du personnel municipal lors de l'utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions.

PROCES VERBAUX



2009-03-02/48

9.6 REMBOURSEMENT DE LA TPS

Considérant que la municipalité utilise la méthode simplifiée pour calculer son remboursement de tps;

Considérer que cette méthode est permise jusqu'à concurrence de \$2,000,000 en dépenses;

Considérant qu'en 2009 et exceptionnellement la municipalité pourrait dépasser ce montant avec le projet d'assainissement;

Considérant qu'il est possible que la municipalité ne dépasse pas le 2 millions de dollars;

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité, pour les raisons énumérées ci-hauts, de continuer l'application de la méthode de calcul simplifié lors des demandes de remboursement de la tps.

2009-03-02/49

9.6 PROJET DE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE – « PIONNIERS DE NOS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES »

Considérant que la Table de concertation culturelle de Coaticook travail à enrichir le parcours du circuit culturel de la MRC et offrir une visibilité aux pionniers de nos villes, villages et campagnes;

Considérant que le projet vise à doter chaque municipalité d'une structure bien en vue et munie d'un dispositif sonore bilingue racontant l'histoire du personnage et de la municipalité;

Considérant que la TCCC a l'intention de faire une demande auprès de la Fondation Tillotson pour couvrir les frais de réalisation de chacune des structures dont le coût est évalué à 6 300\$. Les municipalités procéderont en 2010 à l'installation sur une base de béton avec un aménagement paysager pour la mise en valeur de la structure;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet par l'intermédiaire d'une lettre d'appui pour accompagner la demande de la TCCC à la Fondation Tillotson.

10.0 AVIS DE MOTION Rien à signaler.

2009-03-02/50

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 21h45.

Maire

Directrice générale.

PROCÈS VERBAUX

